

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2025

20H00 à la salle Maurice Nicolas

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, MORLE Patrick, FIALON Philippe, GOUYS Jean, BADIA Armand, RUSSO Anne-Sophie, LHOPIEAU Éric, CHIROUZE Séverine

Procurations : FRECHET Norbert a donné procuration à ROBERT Karine, REYNAUD Sylvie a donné procuration à FIALON Philippe, SARRASIN Myriam a donné procuration à BADIA Armand.

Absents excusés : FRECHET Norbert, REYNAUD Sylvie, PONTAL Stéphanie, SARRASIN Myriam,

Secrétaire de séance : MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 20H00.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2024
- 2/ Choix de l'entreprise pour l'aménagement de l'impasse des micocouliers
- 3/ Choix de l'entreprise pour l'aménagement de sécurité piéton et de la signalisation Pont de Veyrières
- 4/ Choix des gérants du futur commerce multi-services
- 5/ Projet de végétalisation de l'école
- 6/ Demande de subvention relatif au projet de végétalisation de l'école
- 7/ PNR : Participation financière Transcèvenole
- 8/ PNR : Participation financière fil rouge des Castagnades 2025

Informations diverses aux élus

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 18 décembre 2024.

2/ Choix de l'entreprise pour l'aménagement de l'impasse des micocouliers

Madame le Maire commente à l'assemblée délibérante les différents documents adressés aux élus concernant l'aménagement de l'impasse des micocouliers : plan d'aménagement et devis des prestataires sollicités. Sur les 3 entreprises qui ont répondu (COLAS 53 221€HT, EUROVIA 60 274€HT et SATP 47 295€HT) elle propose de choisir l'entreprise la moins disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir l'entreprise la moins disante :

- SATP, pour un montant de 47 295 € HT, soit 56 754 € TTC.

3/ Choix de l'entreprise pour l'aménagement de sécurité piéton et de la signalisation Pont de Veyrières

Aménagement voirie

Madame le Maire commente à l'assemblée délibérante les différents documents adressés aux élus concernant l'aménagement de sécurité piéton et la signalisation à Pont de Veyrières : plan d'étude et devis des prestataires sollicités.

3 entreprises ont été sollicitées pour les travaux de voirie, seulement deux ont répondu : SATP pour un montant de 21 865€HT et Colas pour un montant de 22 187€HT (Eurovia n'a pas répondu à la sollicitation)

Mme Le Maire propose de retenir l'entreprise la moins disante soit l'entreprise SATP pour un montant de 21 865€HT

Signalisation

2 entreprises ont été sollicitées pour la signalisation : JKD signalisation pour un montant de 11 502€HT et Proximark pour un montant de 10 892,05€ HT

Mme Le Maire propose de retenir l'entreprise la moins disante soit l'entreprise Proximark.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir les entreprises les moins disantes :

- SATP, pour un montant de 21 865 € HT, soit 26 238 € TTC concernant l'aménagement de sécurité piéton
- L'entreprise Proximark pour un montant de 10 892,05 € HT, soit 13 070,46 € TTC concernant la signalisation

4/ Choix des gérants du futur commerce multi-services

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'un appel à candidatures a été publié auprès de la Tribune et du Dauphiné libéré. Deux candidatures ont été reçues. L'une d'elles s'est retirée du projet suite à sa situation financière fragile. La candidature de Maximilien et Madalina Cousyn, installés sur Meyras depuis 2013, présente de nombreux atouts. Ils ont de l'expérience et sont complémentaires : ancien gérant de plusieurs magasins pour lui et responsable de restaurants pour elle. Ils souhaitent aujourd'hui s'investir dans la gérance d'un commerce. Ils ont effectué une étude de marché et n'ont pas besoin d'emprunt. Plusieurs rencontres avec le couple ont eu lieu et ils ont été informés des différents contentieux existants. Leur projet est en phase avec celui de la mairie : épicerie avec produits du quotidien, épicerie fine, vente de viennoiseries, presse, boissons chaudes et fraîches, snacks, proposition d'événements...

Madame le Maire rappelle qu'il sera établi un contrat administratif sur 3 ans avec un loyer mensuel de 500 € comme stipulé dans l'annonce légale. (montant préconisé par l'étude de faisabilité économique de la CCI)

Madame le Maire propose de valider leur candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour et 2 abstentions (Armand BADIA et Myriam SARRASIN par procuration) d'approuver la candidature de M et Mme Cousyn et autorise madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5/ Projet de végétalisation de l'école

3 paysagistes (OZIL-JARDIN AUTREMENT- JCB PAYSAGES) ont été sollicités.

Madame le Maire explique que plusieurs prestataires ont été sollicités pour un devis concernant le projet de végétalisation de l'école. Seule l'entreprise Jardin Autrement a envoyé le sien pour un montant total de 45 074,24 € HT, soit 54 089,04 € TTC qui se décompose comme suit :

Plantation de 5 arbres : 9200 €HT

Zone 1 : 4679.17 €HT

Zone 2 : 7911.45 €HT

Zone 3 : 10 084 €HT

Zone 4 : 13 199.62 €HT

Mme Le Maire fait une présentation très détaillée du projet sur les différents documents qui ont été communiqué aux élus.

Elle propose de valider celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis de cette entreprise.

6/ Demande de subvention relatif au projet de végétalisation de l'école

Madame le Maire propose de déposer auprès du Département, dans le cadre du dispositif Atout Ruralité, une demande de subvention concernant le projet de végétalisation de l'école afin de solliciter une aide financière à hauteur de 40 %, soit 18 030 €. L'autofinancement de la commune serait d'un montant de 27 044 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention auprès du Département selon les termes évoqués ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

7/ PNR : Participation financière au projet Transcévenole du PNR

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Meyras fait partie des 9 haltes du projet de parcours sonore Transcévenole porté par le PNR et explique qu'il y a lieu de faire un choix sur le mobilier, à savoir :

- Chef de gare avec dispositif sonore sur batterie avec une participation financière de la commune d'un montant de 3 260 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ce mobilier.

8/ PNR : Participation financière au fil rouge des Castagnades 2025

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que les Castagnades auront lieu le dimanche 12 octobre 2025. Une réunion s'est tenue entre le PNR et toutes les communes participant à l'événement. Le thème du fil rouge est le jeu et une participation financière de 455 € est demandée à chaque commune. Elle propose de valider le montant de ladite participation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le montant de cette participation financière.

Informations diverses :

Conseil municipal des jeunes

A été identifiée sur la commune une trentaine de jeunes de 11 à 16 ans.

Le nombre d'élus est fixé à 7.

Ces jeunes vont être invités par courrier à déposer leur candidature pour participer au futur conseil municipal des jeunes.

Schéma directeur éclairage public

Les travaux de remplacement des luminaires ont commencé et vont se dérouler sur 2 mois environ.

Au total, 182 lampes vont être remplacées sur la commune.

Borne de recharge électrique des véhicules sur le parc des Thermes

L'installation de cette borne de recharge pour véhicules électriques est planifiée pour le mois de mars.

Cette borne ne coûtera rien à la commune.

Audit énergétique de l'école

Cet audit sera fait cette année.

Fuite de la toiture de l'école

Ce toit d'une faible pente pose des problèmes récurrents au niveau des Vélux à chaque épisode cévenol. Plusieurs fuites se sont produites dans une salle de classe où se trouvent 2 Vélux. Il a été décidé de les supprimer et de refermer le toit avec des tuiles. Les travaux sont prévus dans les tout prochains jours.

Cantine scolaire

L'ensemble de la cantine a été déplacé en un seul lieu dans l'ancienne salle de sport et garderie ce qui permet d'optimiser l'organisation.

Les activités réalisées dans la salle de sport et la garderie ont été transférées dans l'ancienne cantine.

Point sur le chantier du nouveau local du commerce multiservice

Le planning du chantier a pris du retard en raison d'intempéries et du manque de réactivité de certaines entreprises mais la fin des travaux approche.

La réception est prévue pour fin février.

Autres points évoqués

- Le Pestrin : ouverture prévue en juin.
- Travaux des Thermes : planning serré mais tenu.

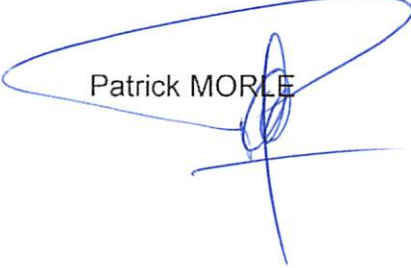
La séance est close à 21H22

Le Maire,



Karine ROBERT

Le secrétaire de séance,



Patrick MORLE